

Cote du document: EB 2019/127/R.32
Point de l'ordre du 8 d) iv) b)
Date: 13 août 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de financement

République du Libéria

Projet de transformation de l'agriculture paysanne et de relance de l'entrepreneuriat agricole

Numéro du projet: 2000001194

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin

Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Jakob Tuborgh

Chargé de programme de pays
téléphone: +225 88 81 21 37
courriel: j.tuborgh@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	3
II. Description du projet	4
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet	4
B. Composantes/résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
III. Risques	11
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	11
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatiques	11
D. Soutenabilité de la dette	11
IV. Mise en œuvre	12
A. Cadre organisationnel	12
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans de mise en œuvre	13
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	14

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Chargé de programme de pays:	Jakob Tuborgh
Responsable technique du projet:	Jonathan Agwe
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathe Sene
Juriste:	Itziar Garcia Villanueva

Sigles et acronymes

IDA	Association internationale de développement
OP	Organisation paysanne

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte établie par le FIDA; 03/12/2018

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Banque mondiale
Emprunteur:	République du Libéria
Bénéficiaire du don	République du Libéria
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	61,9 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	16,79 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	6,21 millions d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique):*	6,5 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 1,46% l'an. Le capital devra être remboursé à raison de 4,5% du total chaque année de la 11 ^e à la 30 ^e année, et de 1% du total par année de la 31 ^e à la 40 ^e année. Les remboursements de capital sont payables chaque semestre.
Cofinanceur:	Banque mondiale
Montant du cofinancement:	25 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution des bénéficiaires/du secteur privé:	13,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	Banque mondiale
Institution coopérante:	Banque mondiale

* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 55.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République du Libéria compte environ 4,2 millions d'habitants, dont 47% vivent en milieu rural. Quatre-vingt-dix pour cent de la population a moins de 35 ans et 52,6% est économiquement active (entre 15 à 64 ans). L'agriculture reste le pilier principal de l'économie du pays. Il y a certes d'importantes entreprises commerciales actives dans les secteurs du caoutchouc et de l'huile de palme, mais la plupart des exploitations familiales libériennes produisent du riz, du manioc et des cultures horticoles, le plus souvent à petite échelle et à des fins de subsistance. Le secteur agricole emploie 70% de la population active du pays et contribue au PIB à hauteur de 44,7%. Une grande partie des 600 000 hectares de terres arables disponibles est inutilisée. Une série de problèmes structurels entravent le développement efficace du secteur, notamment la faiblesse du cadre réglementaire, la médiocrité des infrastructures et le manque d'efficacité de la plupart des filières agricoles, qui se traduisent par de faibles rendements et un manque d'investissements.
2. Le Libéria est l'un des pays de la planète où l'indice du développement humain est le plus faible, se classant au 181^e rang sur 189 pays. Malgré une croissance significative du PIB après la guerre civile, l'économie stagne, avec une croissance de 1.7% en 2018 et une croissance prévue de seulement 0.4% en 2019. Le taux de pauvreté est de 50,9% au niveau national, et de 71,6% dans les zones rurales. L'insécurité alimentaire dans les zones rurales est de 58,8%, alors que la moyenne nationale est de 51,2%. Trente-cinq pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance et 69% d'anémie.
3. Le Libéria figure sur la liste harmonisée des situations fragiles dressée par la Banque mondiale. Le pays demeure fragile, principalement en raison de la guerre civile prolongée (1989 à 2003), d'une épidémie du virus Ebola (2014 à 2015) et de la capacité limitée de l'administration publique.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

4. Le Projet de transformation de l'agriculture paysanne et de relance de l'entrepreneuriat agricole aborde de manière proactive les domaines du genre, de la jeunesse, de la nutrition, et de l'environnement et des changements climatiques, et se situe donc dans le droit fil du programme d'intégration systématique et du cadre de transformation de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Les principales activités du projet dans chaque domaine sont les suivantes:
 - a) **Nutrition.** La dénutrition infantile sous toutes ses formes (émaciation, retard de croissance et insuffisance pondérale) est une préoccupation majeure au Libéria, où 30% des enfants de moins de cinq ans souffrent de retard de croissance et plus de 500 000 d'insuffisance pondérale. Le projet encouragera donc la nutrition à travers diverses activités, notamment par la création de jardins potagers pour un sous-groupe de bénéficiaires, l'appui aux filières horticoles pour accroître l'offre d'aliments nutritifs dans le pays, le renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture et d'autres institutions, et la diffusion de campagnes d'information, afin que les familles

rurales puissent produire et acheter des aliments plus nutritifs et diversifier leur régime alimentaire.

- b) **Genre** Au Libéria, l'accès des femmes aux biens productifs, y compris à la terre, reste limité, et celles-ci assument une part disproportionnée de la charge de travail dans le ménage. Le taux d'achèvement du cycle primaire n'est que de 47% chez les filles, contre 62% chez les garçons. Le projet s'attaquera aux principaux enjeux liés aux déséquilibres entre les sexes en renforçant les capacités des communautés et du secteur public, afin de fournir des services aux ruraux pauvres qui tiennent dûment compte de cette problématique. Les filières qui seront appuyées par le projet, en particulier l'horticulture, ont également été sélectionnées en fonction du taux de participation des femmes. Les groupes bénéficiaires comprendront au moins 30% de femmes.
- c) **Jeunes.** Les jeunes, c'est-à-dire les personnes âgées de 18 à 35 ans, sont touchés de manière disproportionnée par le chômage et ils sont nombreux à occuper un emploi informel, en particulier dans les zones rurales. Le projet abordera ce problème en fixant des quotas de participation des jeunes aux groupes bénéficiaires d'au moins 30% et en accordant aux jeunes entrepreneurs ruraux un accès prioritaire aux dons de contrepartie. Le projet, qui sera mené en collaboration avec le gouvernement, permettra également d'améliorer l'ensemble de l'activité commerciale dans le secteur agricole, ce qui devrait le rendre plus attrayant pour les jeunes.
- d) **Changements climatiques.** Le Libéria est l'un des pays du monde les plus vulnérables aux effets néfastes des changements et de la variabilité climatiques. Le projet favorisera l'adaptation aux changements climatiques grâce à un certain nombre de mesures telles que: la mise en place de la culture intercalaire le long de la filière sélectionnée, ce qui accroîtra la diversification des cultures, l'utilisation de semences résilientes face aux changements climatiques, l'instauration de méthodes pour préserver les nutriments et prévenir l'érosion du sol, l'amélioration de la gestion de l'eau et, enfin, la mise en place d'un plan de lutte intégrée contre les ravageurs.

Justification de l'intervention du FIDA

- 5. Le projet a été approuvé par la Banque mondiale en janvier. L'accord de financement pour le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) est entré en vigueur fin juin 2019. Le projet sera donc reproduit à plus grande échelle grâce au financement du FIDA.
- 6. Le projet est pleinement conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et aux priorités établies dans le cadre de la Consultation sur FIDA11, comme le ciblage des pays les plus pauvres et des situations de fragilité. Il témoigne également de l'attention renouvelée que le FIDA porte aux partenariats pour atteindre les Objectifs du développement durable ainsi que les objectifs plus larges du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 7. Outre la conformité générale du projet avec l'ambition stratégique du FIDA, il existe de solides arguments de fond en sa faveur: i) les filières ciblées (légumes, riz et huile de palme) offrent de bonnes perspectives de réduction de la pauvreté, et les petits exploitants agricoles peuvent s'y investir facilement; ii) le projet contribue à assurer une approche concertée de l'ensemble de la filière, ce qui est nécessaire dans le contexte libérien; iii) dans les pays en situation de fragilité où le FIDA ne dispose pas de bureau de pays, comme au Libéria, il est particulièrement pertinent de s'associer avec d'autres institutions de développement ayant une présence dans le pays, comme la Banque Mondiale.
- 8. L'ajout de valeur du FIDA, convenue lors de la mission d'évaluation conjointe FIDA-Banque mondiale qui a eu lieu fin 2018, comprend les éléments suivants:

- i) réintroduction de la filière maraîchère dans le projet; ii) conformité aux critères de la table ronde sur l'huile de palme durable dans le cadre de l'appui apporté à la production d'huile de palme; iii) meilleure définition du groupe cible afin de mieux cibler la lutte contre la pauvreté.
9. Le document de préévaluation du projet de la Banque mondiale mentionne le cofinancement éventuel du FIDA et indique que, si celui-ci se concrétise en 2019, le gouvernement devra soumettre une demande de restructuration pour refléter le cofinancement conjoint du FIDA sur le coût total du projet, ce qui conduira à la publication d'un document de restructuration par la Banque mondiale.
 10. Toutefois, ce document de préévaluation ne tient pas compte du cofinancement du FIDA dans les tableaux de coûts, l'analyse économique et financière, la couverture géographique et les cibles du cadre de résultats, notamment en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires. Après approbation du financement du FIDA et à la demande officielle du gouvernement, la Banque mondiale publiera un document de restructuration qui indiquera les changements à apporter au projet avec l'inclusion du cofinancement du FIDA. Il a été convenu que le document de restructuration comprendrait, entre autres: i) une mise à jour des tableaux de coûts; ii) l'extension de la couverture géographique de cinq à neuf comtés; iii) la mise à jour du cadre de résultats pour tenir compte de l'accroissement de la portée du projet et l'attention portée à la nutrition; iv) des références au projet pilote sur les potagers qui a été initié en faveur d'un sous-groupe de bénéficiaires avec le financement du FIDA.
 11. Des améliorations techniques seront ajoutées dans le manuel d'exécution du projet, qui sera validé conjointement par les deux institutions pour s'assurer que les meilleures pratiques de chacune soient prises en compte, en particulier en ce qui concerne le ciblage, la priorité à accorder aux petits exploitants, la nutrition et les droits fonciers des jeunes et des femmes.
 12. Un échange de lettres avec la Banque mondiale a été distribué lors de la session pour présenter la voie à suivre convenue.

B. Enseignements tirés de l'expérience

13. **Dans les situations de fragilité, la proximité est importante.** Les projets du portefeuille du FIDA ont toujours été confrontés à de longs délais entre leur approbation et le premier décaissement. Un suivi étroit et un appui continu sont donc nécessaires après l'approbation du projet. Ce problème peut être résolu en travaillant avec un partenaire de développement présent dans le pays qui soit capable d'assurer un suivi rigoureux, comme la Banque mondiale.
14. **Filières facilitant l'établissement de liens entre le marché et les petits exploitants.** Si les entreprises agroalimentaires sont traditionnellement les premières à profiter de la bonne performance de la filière arboricole, les petits exploitants agricoles peuvent également en bénéficier. Afin que les petits exploitants puissent prendre part à cette filière et augmenter leur revenu ou leur part de bénéfices, le projet les aidera à répondre aux demandes des autres acteurs de la filière comme les transformateurs, les détaillants et les exportateurs.
15. **En l'absence de mesures de ciblage explicites, les jeunes et les ménages dirigés par une femme risquent d'être exclus du processus de développement.** L'intégration des jeunes et des femmes dans l'économie est fondamentale pour le développement du Libéria. Sans efforts tangibles pour changer la situation, les jeunes et les ménages dirigés par une femme garderont un accès limité aux débouchés dans les domaines où les hommes contrôlent les processus communautaires.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet

Objectif de développement du projet

16. L'objectif de développement du projet est d'accroître la productivité des petits exploitants agricoles dans les filières des légumes, du riz et de l'huile de palme dans certains comtés du Libéria, et de les aider à commercialiser leurs produits. La zone géographique comprendra à titre indicatif les comtés suivants: Bomi, Gbarpolu, Grand Cape Mount, Grand Gedeh, Lofa, Margibi, Maryland, Nimba et Sinoe¹.
17. Le projet bénéficiera directement à environ 38 000 petits exploitants agricoles, dont au moins 30% de femmes et de jeunes agriculteurs. Parmi les bénéficiaires intermédiaires, se trouveront les entreprises agroalimentaires et les sociétés fournissant des services de développement des entreprises qui ont des liens commerciaux avec des petits exploitants agricoles des filières ciblées. Les bénéficiaires indirects comprennent les fonctionnaires des ministères, organismes et commissions ciblés, le secteur privé et d'autres institutions non étatiques.

B. Composantes/résultats et activités

18. Le projet aura trois composantes: i) le renforcement des capacités institutionnelles des agriculteurs et des acteurs étatiques et non étatiques et l'instauration d'un environnement qui leur est davantage favorable; ii) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité; iii) la mise en œuvre d'une gestion et d'un suivi-évaluation efficaces du projet, et le renforcement de la participation des citoyens.
19. **Composante 1: Renforcement des capacités institutionnelles des agriculteurs et des acteurs étatiques et non étatiques et instauration d'un environnement qui leur est davantage favorable.** Le but de cette composante est de dispenser des formations aux OP et de renforcer leurs capacités, et d'améliorer la capacité institutionnelle des principaux organismes publics et privés à fournir des services prioritaires nécessaires à la promotion d'une agriculture commerciale compétitive au Libéria. Elle permettra également de financer des études visant à examiner certaines politiques ou réglementations qui freinent actuellement la croissance du secteur agroalimentaire, notamment dans les filières visées. Cette composante comprendra les sous-composantes suivantes:
 - a) sous-composante 1.1: Renforcement des groupes de petits exploitants agricoles participant aux marchés dans les filières de produits de base sélectionnées;
 - b) sous-composante 1.2: Renforcement institutionnel des ministères, organismes publics et commissions gouvernementales sélectionnés;
 - c) sous-composante 1.3: Renforcement des capacités des institutions du secteur privé et des institutions non étatiques sélectionnées;
 - d) sous-composante 1.4: Amélioration de l'environnement, des politiques, règlements et procédures administratives propices au développement de l'entrepreneuriat agricole.
20. **Composante 2: Accroissement de la productivité et de la compétitivité.** Cette composante vise à améliorer l'intégration des petits exploitants dans les filières visées par le projet. Le projet financera des dons de contrepartie en faveur de petits exploitants agricoles, d'entreprises agroalimentaires, de prestataires de services de développement des entreprises et d'institutions financières grâce à la création du Fonds libérien de commercialisation agricole, qui contribuera aux coûts

¹ La conception originale de la Banque mondiale ne comprenait que les comtés de Bomi, Grand Cape Mount, Lofa, Margibi et Nimba.

d'investissement des sous-projets. Les dépenses autorisées concerneront l'infrastructure de production, l'équipement, l'assistance technique ainsi qu'un fonds de roulement supplémentaire. La composante sera mise en œuvre au moyen des sous-composantes suivantes:

- a) sous-composante 2.1: Aide à l'investissement pour resserrer les liens entre les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires;
- b) sous-composante 2.2: Appui aux entreprises agroalimentaires et aux sociétés de services de développement des entreprises;
- c) sous-composante 2.3: Appui aux institutions financières.

21. **Composante 3: Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet, et renforcement de la participation des citoyens.** Cette composante concerne la gestion du projet, y compris le suivi-évaluation et l'engagement des citoyens. Elle comprend les sous-composantes suivantes:

- a) sous-composante 3.1: Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet;
- b) sous-composante 3.2: Communication efficace et renforcement de la participation des citoyens;
- c) sous-composante 3.3: Interventions en cas d'urgence².

C. Théorie du changement

22. Le projet augmentera la productivité de petits exploitants agricoles dans les filières et comtés sélectionnés, et les aidera à commercialiser leurs produits. Ceci permettra de rendre ces filières plus efficaces, résilientes face aux changements climatiques, et de les tourner vers la commercialisation, ce qui contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages et du pays, à réduire la pauvreté rurale et à améliorer la prospérité de tous.
23. Pour accroître la productivité des petits exploitants agricoles et la vente de produits de qualité résilients face aux changements climatiques, le projet mènera à bien des activités qui permettront: i) le renforcement des capacités des organisations paysannes (OP); ii) l'adoption de technologies agricoles améliorées par les bénéficiaires; iii) l'établissement et l'amélioration des liens productifs avec le marché; iv) l'amélioration de l'environnement commercial, ce qui favorisera l'efficacité et la performance le long de la filière.
24. Pour atteindre ces résultats, le projet renforcera les capacités des OP, des institutions publiques et des organisations non étatiques; sensibilisera l'opinion aux contraintes liées à la création d'un environnement favorable; appuiera les partenariats commerciaux entre les acheteurs et transformateurs et les OP; appuiera les propositions d'entreprises agroalimentaires et de petites et moyennes entreprises pour la fourniture de services en amont et en aval, en ce qui concerne l'agrégation, le stockage, le conditionnement, la distribution ou les technologies de l'information et de la communication et, enfin, apportera une aide aux institutions financières par des études et des évaluations de marché.

D. Alignement, appropriation et partenariats

25. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le projet contribuera de manière substantielle à la réalisation des objectifs n°1 (pas de pauvreté) et n°2 (faim zéro), en mettant l'accent sur l'augmentation des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire des petits producteurs.
26. Le projet est aligné sur la stratégie de développement du gouvernement, intitulée Programme de prospérité et de développement en faveur des pauvres 2018-2023, qui identifie le secteur agricole comme un moteur majeur de la croissance économique et du développement. Ce programme reconnaît l'importance d'investir

² Cette sous-composante sera financée exclusivement par la Banque mondiale.

dans le secteur agricole afin de promouvoir une transformation structurelle de l'économie.

27. Enfin, le projet est aligné sur la note stratégique de pays 2017-2019 du FIDA pour la République du Libéria, qui contient deux objectifs stratégiques:
- a) objectif stratégique 1: Amélioration de l'accès des petits exploitants agricoles au financement, aux intrants, aux compétences et aux marchés;
 - b) objectif stratégique 2: Amélioration des capacités organisationnelles des petits exploitants et de leur accès aux services de vulgarisation du Ministère de l'agriculture.

E. Coût, avantages et financement

28. Les composantes 1 et 2 du projet sont comptabilisées en partie dans le financement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA à ce projet au titre du financement de l'action climatique est calculé, de manière préliminaire, à 6 519 575 USD, soit 28,4% du montant total du FIDA pour le projet.

Coûts du projet

29. Le coût total combiné du projet, provisions pour aléas comprises, est estimé à 61,9 millions d'USD. Le tableau 1 présente la ventilation des coûts par composante et par sous-composante. Il indique que la composante 1 (renforcement des capacités institutionnelles des agriculteurs et des acteurs étatiques et non étatiques et instauration d'un environnement qui leur est davantage favorable) représente 9,3 millions d'USD (15,1% des coûts totaux), tandis que la composante 2 (accroissement de la productivité et de la compétitivité) représente 44,9 millions d'USD (72, 5% des coûts totaux), et que 7,7 millions d'USD (soit 12,4% des coûts totaux) sont dédiés à la composante 3 (Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet, et renforcement de la participation des citoyens).

Tableau 1
Coûts du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Banque mondiale		Bénéficiaires/secteur privé			Emprunteur/contrepartie			Total
	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
								Contributions en espèces	Contributions en nature	Contributions en espèces	Contributions en nature		
1. Renforcement des capacités institutionnelles des agriculteurs et des acteurs étatiques et non étatiques et instauration d'un environnement qui leur est davantage favorable	3 104	33	1 148	12	5 075	54	-	-	-	-	-	-	9 327
1.1 Renforcement des groupes de petits exploitants agricoles participant aux marchés dans les filières de produits de base sélectionnées	2 462	46	911	17	1 981	37	-	-	-	-	-	-	5 354
1.2 Renforcement institutionnel des ministères, organismes publics et commissions gouvernementales sélectionnés	291	18	108	7	1 197	75	-	-	-	-	-	-	1 597
1.3 Renforcement des capacités des institutions du secteur privé et des institutions non étatiques sélectionnées	108	7	40	2	1 502	91	-	-	-	-	-	-	1 650
1.4 Amélioration de l'environnement, des politiques, règlements et procédures administratives propices au développement de l'entrepreneuriat agricole	242	33	90	12	395	54	-	-	-	-	-	-	727
2. Accroissement de la productivité et de la compétitivité	10 988	24	4 064	9	15 959	36	8 308	5 580	31	-	-	-	44 899
2.1 Aide à l'investissement pour resserrer les liens entre les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires	10 224	26	3 782	10	13 487	34	6 554	5 141	30	-	-	-	39 188
2.2 Appui aux entreprises agroalimentaires et aux sociétés de services de développement des entreprises	764	15	283	6	2 141	42	1 523	381	38	-	-	-	5 091
2.3 Appui aux institutions financières	-	-	-	-	330	53	231	58	47	-	-	-	619
3. Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet, et renforcement de la participation des citoyens	2 691	35	995	13	3 975	53	-	-	-	-	-	-	7 661
3.1 Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet	2 326	35	860	13	3 475	50	-	-	-	-	-	-	6 662
3.2 Communication efficace et renforcement de la participation des citoyens	365	37	135	13	500	50	-	-	-	-	-	-	1 000
3.3 Interventions en cas d'urgence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	16 789	27	6 210	10	25 000	40	8 308	5 580	23	-	-	-	61 888

Tableau 2
Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Banque mondiale		Bénéficiaires/ Secteur privé			Emprunteur/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant			Montant	%	Montant	
								Contributions en espèces	Contributions en nature				
1. Véhicules	145	25	53	10	374	65	-	-	-	-	-	-	572
2. Équipement et matériel	394	55	146	20	182	25	-	-	-	-	-	-	721
3. Services de consultants	1 644	36	608	13	2 365	51	-	-	-	-	-	-	4 617
4. Formation	1 513	39	560	14	1 806	47	-	-	-	-	-	-	3 879
5. Ateliers	723	32	267	12	1 285	57	-	-	-	-	-	-	2 275
6. Dons et subventions	9 579	23	3 543	9	14 172	34	8 308	5 580	34	-	-	-	41 182
7. Salaires et indemnités	1 421	31	526	12	2 565	57	-	-	-	-	-	-	4 512
8. Coûts de fonctionnement	1 371	33	507	12	2 252	55	-	-	-	-	-	-	4 129
Total	16 789	27	6 201	10	25 000	40	8 308	5 580	23	-	-	-	61 888

Tableau 3
Coûts du projet par composante (et sous-composante) et par année du projet
(en milliers d'USD)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Année 1</i>		<i>Année 2</i>		<i>Année 3</i>		<i>Année 4</i>		<i>Année 5</i>		<i>Total</i>
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>								
1 Renforcement des capacités institutionnelles des agriculteurs et des acteurs étatiques et non étatiques et instauration d'un environnement qui leur est davantage favorable	2 854	31	2 264	24	2 033	22	1 785	19	392	4	9 327
1.1 Renforcement des groupes de petits exploitants agricoles participant aux marchés dans les filières de produits de base sélectionnées	1 316	25	1 342	25	1 362	25	1 334	25	-	-	5 354
1.2 Renforcement institutionnel des ministères, organismes publics et commissions gouvernementales sélectionnés	886	56	418	26	132	8	102	6	59	4	1 597
1.3 Renforcement des capacités des institutions du secteur privé et des institutions non étatiques sélectionnées	439	27	307	19	397	24	251	15	256	16	1 650
1.4 Amélioration de l'environnement, des politiques, règlements et procédures administratives propices au développement de l'entrepreneuriat agricole	213	29	197	27	143	20	97	13	77	11	727
2. Accroissement de la productivité et de la compétitivité	6 387	14	10 831	24	10 920	24	10 138	23	6 622	15	44 899
2.1 Aide à l'investissement pour resserrer les liens entre les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires	5 200	13	9 622	25	9 688	25	9 098	23	5 580	14	39 188
2.2 Appui aux entreprises agroalimentaires et aux entreprises de services de développement des entreprises	984	19	1 003	20	1 022	20	1 041	20	1 042	20	5 091
2.3 Appui aux institutions financières	203	33	206	33	210	34	-	-	-	-	619
3. Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet, et renforcement de la participation des citoyens	2 739	36	1 191	16	1 249	16	1 189	16	1 294	17	7 661
3.1 Gestion et suivi-évaluation efficaces du projet	2 547	38	995	15	1 049	16	985	15	1 086	16	6 662
3.2 Communication efficace et renforcement de la participation des citoyens	192	19	196	20	200	20	204	20	208	21	1 000
3.3 Interventions en cas d'urgence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	11 981	19	14 286	23	14 201	23	13 112	21	8 307	13	61 888

Stratégie et plan de financement/cofinancement du projet

30. Le Projet de transformation de l'agriculture paysanne et de relance de l'entrepreneuriat agricole sera financé par un crédit de l'IDA de 25 millions d'USD, une enveloppe de financement du FIDA de 23 millions d'USD (comprenant un prêt à des conditions particulièrement favorables et un don au titre du Cadre de soutenabilité de la dette) et des contributions d'un montant de 4,5 millions d'USD du secteur privé et de 9,3 millions d'USD des bénéficiaires directs. Conformément aux paramètres de financement par pays de la Banque mondiale et par dérogation aux Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole, les taxes peuvent être financées dans le cadre du projet, sans fonds de contrepartie attendus de la part du gouvernement.

Décaissement

31. Les fonds seront versés sur un compte désigné libellé en dollars des États-Unis dans une banque commerciale libérienne approuvée par le Fonds. Des comptes désignés distincts seront ouverts pour chaque bailleur de fonds afin d'éviter un regroupement des fonds et de faciliter les rapprochements bancaires. En ce qui concerne le Fonds libérien de commercialisation agricole, le gestionnaire du fonds sera autorisé à tenir un compte opérationnel pour gérer le dispositif de dons de contrepartie. Le projet appliquera les méthodes usuelles pour les décaissements, qui seront subordonnés à la présentation des relevés de dépenses à la Banque mondiale et au réapprovisionnement des comptes du projet en conséquence. L'allocation maximale autorisée sera fixée pour le compte désigné afin d'éviter tout problème de liquidité.
32. La Banque mondiale étant désignée comme institution coopérante, elle procédera à l'examen et à l'autorisation des demandes de retrait des comptes du FIDA.

Résumé des avantages et analyse économique

33. Les avantages supplémentaires qu'apporte le projet sont estimés sur une période de 20 ans en appliquant un taux d'actualisation de 6% afin de tenir compte du coût d'opportunité du capital. Selon ces estimations, le taux de rentabilité économique interne global est de 23%. La valeur actuelle nette est de 51,5 millions d'USD. Une analyse de sensibilité a été réalisée pour tester la robustesse de ces indicateurs face à l'évolution des paramètres clés.

Stratégie de retrait et durabilité

34. La formulation du projet vise à assurer la durabilité des activités et des bénéfices après l'achèvement du projet. La stratégie de retrait est donc intégrée dans la conception du projet et se reflète également dans la théorie du changement. Quelques points clés de cette stratégie de retrait:
- a) Le projet vise à renforcer les OP pour leur permettre de planifier la production, d'acheter des intrants et de vendre leurs biens de manière collective grâce à un engagement stable du secteur privé.
 - b) Le secteur public sera renforcé grâce à l'amélioration des capacités d'appui aux petits exploitants agricoles et aux autres acteurs de la filière, ce qui lui permettra de poursuivre son soutien après la clôture du projet.
 - c) Un cadre politique amélioré et plus favorable aux petits producteurs agricoles sera mis en place grâce à une participation à l'élaboration des politiques, ce qui renforcera les possibilités du secteur à l'avenir et permettra aux petits exploitants de continuer à améliorer leur situation socioéconomique après la clôture du projet.

III. Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

35. Les principaux risques et mesures d'atténuation sont les suivants:

Tableau 4

<i>Risque</i>	<i>Évaluation du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Politique/gouvernance	Élevé	Le Libéria est caractérisé comme fragile. L'un des principaux défis politiques consiste à éliminer les schémas bien établis d'accaparement par les élites. L'une des mesures d'atténuation consiste à assurer une gestion indépendante du Fonds libérien de commercialisation agricole pour garantir l'impartialité du financement des dons de contrepartie.
Capacité institutionnelle	Moyen	Les faibles capacités institutionnelles du Libéria limitent la qualité de la prestation de ses services publics. Le projet permettra de renforcer les capacités institutionnelles dans le cadre de la sous-composante 1.2.
Fiduciaire: gestion financière	Moyen	Les carences en matière de capacité de planification financière et de préparation à l'exécution dans ce domaine sont reconnues comme des faiblesses importantes du Libéria et doivent faire l'objet d'un suivi attentif.
Fiduciaire: passation de marchés	Moyen	Les fonctionnaires chargés de la passation des marchés seront recrutés par voie de concours, le renforcement des capacités et l'appui seront fournis sur demande, et la supervision et les contrôles seront effectués régulièrement.
Environnement et climat	Moyen	L'intégration des pratiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation sera entreprise. Aucune grande plantation de palmiers à huile ne sera créée.

B. Catégorie environnementale et sociale

36. Les procédures de protection de la Banque mondiale s'appliqueront au projet. Les documents suivants ont été élaborés: i) Cadre de gestion environnementale et sociale; ii) Plan de lutte contre les ravageurs; et iii) Cadre de politique de réinstallation.
37. Certaines grandes plantations de palmiers à huile ont été critiquées en raison de leurs pratiques non durables. Le projet ne financera que les plantations de petits exploitants; aucun sous-projet susceptible d'avoir des conséquences environnementales ou sociales négatives ne sera financé. Il faut également noter que le palmier à huile est originaire d'Afrique de l'Ouest et que l'huile de palme fait partie intégrante de la cuisine locale. Le projet est classé dans la catégorie B.

C. Classement au regard des risques climatiques

38. Des mesures de protection contre la vulnérabilité climatique sont intégrées dans les activités du projet, notamment dans la filière du riz (par la mise en place de techniques de production améliorées et la réhabilitation des bas-fonds) et dans celle de l'huile de palme, et l'accent a été mis sur la remise en état des plantations existantes et la plantation de nouveaux arbres plutôt que sur l'expansion vers de nouvelles zones boisées. Une évaluation des risques climatiques a été réalisée par la Banque mondiale.

D. Soutenabilité de la dette

39. Le risque de surendettement du Libéria est considéré comme modéré, l'encours total de la dette représentant 25% du PIB, composé essentiellement de prêts multilatéraux. Le Libéria demeure néanmoins un pays fragile qui est vulnérable aux chocs extérieurs. En outre, les résultats de la dernière mission de consultation et de surveillance du Fonds monétaire international, en 2019, ont fait état de tendances économiques et financières négatives qui pourraient tôt ou tard avoir des conséquences sur la capacité du Libéria à honorer ses obligations extérieures.

IV. Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

40. Une unité d'exécution du projet sera créée au sein de l'unité de gestion du projet existante, qui relève du Ministère de l'agriculture, afin d'exécuter le projet en partenariat avec le ministère et les fonctionnaires des comtés.
41. Cette unité sera chargée de la gestion et de la planification du projet; de la gestion financière; de la passation de marché; du suivi et de l'évaluation; de la communication et de la gestion des savoirs; de la supervision des activités du projet; des liaisons avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions de développement; de l'intégration des données issues de l'expérience du projet dans la concertation sur les politiques.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

42. **Gestion financière.** Une évaluation de la gestion financière du projet a été réalisée, conformément à la directive de la Banque mondiale. Comme l'unité de gestion du projet gère actuellement les opérations fiduciaires des projets financés par la Banque mondiale et le FIDA, le projet s'appuiera sur des modalités de gestion financière qui ont déjà utilisées lors de précédents projets financés par la Banque mondiale et jugées satisfaisantes, afin de garantir: i) l'utilisation exclusive des fonds aux fins prévues et de manière efficace et économique; ii) la préparation de rapports financiers périodiques exacts, fiables et opportuns; iii) la protection des actifs du projet; iv) la fourniture d'une assurance fiduciaire par le biais d'un audit indépendant du projet. Le risque en matière de contrôle est jugé modéré. Le risque financier global résiduel du projet est jugé élevé, mais il est réduit à modéré en raison des mesures concrètes d'atténuation des risques et des mesures d'audit externe prises par la Commission générale d'audit du gouvernement.
43. Les fonds de la Banque mondiale et du FIDA seront soumis à une clause pari passu qui sera prévue dans l'accord de financement révisé de l'IDA et l'accord de financement révisé du FIDA. Le pari passu sera provisoirement de 48% pour le FIDA et de 52% pour la Banque mondiale.
44. **Passation des marchés.** Le bénéficiaire procédera à la passation des marchés dans le cadre du projet conformément au règlement de passation des marchés de la Banque mondiale et se conformera aux Directives pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les projets financés par les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les crédits et les dons de l'IDA, ainsi qu'aux autres dispositions prévues dans les accords de financement. Le projet utilisera l'outil en ligne STEP (suivi systématique des transactions de marchés publics) de la Banque mondiale pour la planification et le suivi de toutes les opérations de passation de marché.
45. **Gouvernance.** Un comité directeur sera créé, composé de représentants des ministères et organismes compétents, d'institutions des secteurs public et privé, d'acteurs non étatiques et d'organisations de jeunes et de femmes. Il sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

46. Le projet s'appuiera sur les systèmes de suivi-évaluation mis en place par l'unité d'exécution du projet lors des précédents projets de la Banque mondiale. Une première évaluation des capacités de suivi-évaluation de l'unité d'exécution du projet a mis en évidence la nécessité de former le personnel et d'utiliser des progiciels pour améliorer l'efficacité du suivi-évaluation. Entre autres initiatives de renforcement des capacités, le personnel sera formé dans le cadre du Programme relatif au suivi-évaluation rural lancé à l'initiative du FIDA, qui vise à renforcer la

capacité du personnel à suivre les résultats des projets et à en rendre compte.

47. Le cadre logique du projet sera le principal outil d'appui au suivi, à l'établissement de rapports et à l'apprentissage axés sur les résultats. Le cadre de résultats de la Banque mondiale sera utilisé, mais des rapports parallèles seront présentés par le Système de gestion des résultats opérationnels du FIDA. La gestion des savoirs sera intégrée dans le système de suivi-évaluation.

Innovation et reproduction à plus grande échelle

48. **Innovation.** Le projet permettra à des exploitations de palmiers à huile de fournir des services aux communautés voisines, en incluant ces communautés dans des programmes de sous-traitance. En outre, afin d'atténuer le risque d'ingérence extérieure dans les décisions du système de dons de contrepartie, le projet accordera ces dons par le biais d'un fonds géré par des professionnels, ce qui représente une nouveauté dans le pays.
49. **Reproduction à plus grande échelle.** Le projet s'appuie sur les approches menées par les projets précédents de la Banque mondiale et du FIDA³, qui ont appuyé les organisations des petits exploitants des filières de l'arboriculture et du riz afin d'améliorer la croissance de la productivité et d'établir des liens avec le marché, et les reproduira à plus grande échelle. Le projet travaillera avec les OP créées dans le cadre de ces projets. De nombreuses occasions de reproduire le projet à plus grande échelle se présenteront à l'avenir, en utilisant le modèle du Fonds libérien de commercialisation agricole pour les dons de contrepartie dans d'autres zones géographiques ou dans d'autres filières.

C. Plans de mise en œuvre

Plans de préparation à la mise en œuvre et de démarrage

50. L'accord de financement du crédit de l'IDA est entré en vigueur fin juin; le recrutement du personnel de l'unité d'exécution du projet est en cours. Le démarrage du projet est donc imminent. Lorsque le financement du FIDA sera approuvé, l'exécution des fonds ne devrait pas connaître de retards. Après approbation des fonds par le FIDA, la restructuration du projet devrait avoir lieu au quatrième trimestre 2019, période à laquelle le FIDA et la Banque mondiale actualiseront conjointement le manuel d'exécution du projet.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

51. La Banque mondiale et le FIDA assureront conjointement la supervision et l'appui à l'exécution pour renforcer l'impact du projet. Un examen sera effectué à mi-parcours de la période d'exécution du projet, et un rapport d'achèvement sera préparé après la date d'achèvement du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

52. Un accord de financement concernant le Projet de transformation de l'agriculture paysanne et de relance de l'entrepreneuriat agricole entre la République du Libéria et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au bénéficiaire. Un exemplaire de l'accord de financement négocié sera distribué lors de la session.
53. La République du Libéria est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
54. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

³ Y compris le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest, le Projet de relance de l'arboriculture dans les petites exploitations et le Projet de relèvement du secteur agricole.

VI. Recommandation

55. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Libéria un prêt d'un montant de seize millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars des États-Unis (16 790 000 USD) et un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de six millions deux cent dix mille dollars des États-Unis (6 210 000 USD), qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo
Président

Negotiated financing agreement

(Negotiations concluded on 22 July 2019)

DSF Grant No: _____

Loan No: _____

Project name: Smallholder Agriculture Transformation and Agribusiness Revitalization Project (STAR-P) ("the Project")

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")
and
Republic of Liberia (the "Borrower/Recipient")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

WHEREAS the Borrower/Recipient has requested a loan and a grant from the Fund for the purpose of financing the Project described in Schedule 1 to this Agreement;

WHEREAS the International Development Association (herein referred to as "IDA") has agreed to extend financing (the "IDA Financing") to the Borrower/Recipient in the amount of twenty five million United States dollars (USD 25 million) to assist in co-financing the Project on terms and conditions to be set forth in an Agreement (the "IDA Financing Agreement") between the Borrower/Recipient and IDA.

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2) and the Special Covenants (Schedule 3).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of December 2018, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement, except for the provisions identified in Section E paragraph 4 below. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Debt Sustainability Framework (DSF) Grant and a Loan (the "Financing") to the Borrower/Recipient which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. (a) The amount of the DSF Grant is six million two hundred and ten thousand USD (USD 6 210 000)

(b) The amount of the loan is sixteen million seven hundred ninety thousand USD (USD 16 790 000).

2. The loan shall be free of interests but bear a service charge of one point forty six per cent (1.46%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board. Principal is to be repaid at four point five per cent (4.5%) of the total principal per annum for years 11 to 30, and one per cent (1%) of the total principal per annum for

years 31 to 40. Principal repayments are payable semi-annually. The rate is fixed for the life of the loan based on the related charge in force at the time of approval of the loan.

3. The Loan Service Payment Currency shall be in US dollar.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be July 1 of each year.
5. Payments of principal and service shall be payable on each 15 February and 15 August.
6. The arrangements for the Designated Accounts denominated in USD (the "Designated Accounts") opened by the Borrower/Recipient through which the proceeds of the IFAD Financing shall be channelled and the operational bank accounts shall be detailed in the IDA Disbursement Letter.

Section C

1. The Lead Project Agency shall be the Ministry of Agriculture (MoA).
2. The Project Completion Date shall be the fifth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

1. The Loan shall be administered by the IDA as the Cooperating Institution and the Project shall be supervised jointly by the IDA and the Fund until the Closing Date of the IDA Financing currently set at 30 November 2024 or such later date as the Fund may designate by notice to the Borrower/Recipient. Thereafter, the Loan shall be administered and the Project shall be supervised by the Fund.
2. A Mid-Term Review shall be conducted by IFAD and IDA as specified in Section 8.03 (b) and (c) of the General Conditions.

Section E

1. The following are designated as additional grounds for suspension of this Agreement: The IDA Financing Agreement shall have been suspended.
2. The following are designated as additional grounds for cancellation of this Agreement: the IDA Financing Agreement shall have been cancelled.
3. The following are designated as additional conditions precedent to withdrawal:
 - (a) the Project Implementation Manual (PIM) has been prepared to the satisfaction of the Fund;
 - (b) the Borrower has signed up to IFAD's Client Portal;
 - (c) The Project accounting software has been installed and duly set-up;
 - (d) The key Project staff has been duly appointed;
 - (e) The entry into force of a cooperation agreement (Letter of Appointment) between the World Bank and IFAD.
4. The following provisions of the General Conditions shall be replaced to read as follows:

- (a) Sections 7.05 (Procurement): all goods, works and consultants services required for the Project and to be financed out of the proceeds of the financing shall be procured in accordance with the World Bank's "Guidelines: Procurement under IBRD Loans and IDA Credits" (May 2004, revised in October 2006), the "Guidelines: Selection and Employment of Consultants by World Bank Borrowers" (May 2004) and the provisions stipulated in Section III, Schedule 2 of the IDA Financing Agreement.
 - (b) Section 7.01 (b) (ii) and Article 8 (Implementation Reporting and Information): the Borrower/Recipient, shall monitor and evaluate the progress of the Project and prepare Reports, as well as Annual Workplans and Budgets (AWPBs), in accordance with Section II (A), Schedule 2 of the IDA Financing Agreement.
5. This Agreement is subject to ratification by the Borrower/Recipient.
6. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister for Finance and Development Planning
Ministry of Finance and Development Planning
Broad Street
P.O. Box 10-9013
Monrovia, Liberia

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, [dated [click and type]], has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and one (1) for the Borrower/Recipient and shall enter into force on the date of countersignature.

THE REPUBLIC OF LIBERIA

Samuel D. Tweah, Jr
Minister for Finance and Development Planning

Date: _____

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Houngbo
President

Date: _____

Schedule 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. The Project development objectives and activities shall be the same as described in Schedule 1 to the IDA Financing Agreement, as such agreement may be amended by the parties thereto from time to time. The IFAD funds co-finance Components 1, 2 and 3 of the Project with the exception of Subcomponent 3.3. Contingency emergency response. In addition, the IFAD funds will finance a pilot on kitchen gardens for a subset of beneficiaries.

2. The Project shall be implemented in accordance with the provisions of Section I (Institutional Arrangements) of Schedule 2 to the IDA Financing Agreement, as such agreement may be amended by the parties thereto from time to time, and Article V of the "International Development Association General Conditions for IDA Financing, Investment Project Financing", dated December 14, 2018.

Schedule 2

Allocation Table

1. (a) Allocation of Loan and Grant Proceeds. The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts of the Loan and the Grant to each Category. All eligible expenditures belonging to the categories below will be apportioned on a 73:27 pari passu basis between the Loan Financing and the Grant Financing.

Category	Loan Amount Allocated in USD	Grant Amount Allocated in USD	Percentage (inclusive of taxes)
I. Goods, works, non-consulting services, Training Costs and Incremental operating costs under parts 1, 3.1 and 3.2 of the Project;	7 210 000	2 670 000	Note A, Note B
II. Matching funds under part two of the project;	9 580 000	3 540 000	Note A, Note B
Total	16 790 000	6 210 000	

Note A: the proportion of IFAD to WB financing is 48% to 52% on a cumulative disbursement basis taking into account the eligibility of expenditures in the Project implementation period and the 6 month winding down period to IFAD closure date.

Note B: taxes are eligible for IFAD financing in accordance with Article 11.01.(c) of the General Conditions for Agricultural Development Financing.

- (b) The terms used in the Table above are defined as follows:

I) Category I. includes expenditures related to Vehicles, Equipment and Materials, Consultancies, Training, Workshops, Salaries and Allowances and Operating Costs.

II) Category II. includes expenditures related to grant and subsidies.

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Borrower/Recipient to request withdrawals from the Grant Account if the Borrower/Recipient has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme:

1. Accounting software. The Project will use a customized accounting software as it is the practice in IFAD on-going supported projects, to satisfy International Accounting Standards and IFAD's requirements.
2. Memorandum of Understandings (MoUs). Within six (6) months of entry into force of the Financing Agreement, the project will enter into MoUs with implementing partners that will structure the collaboration, define roles, responsibilities and duties with regards to implementation, financial management, accounting and reporting.
3. Planning, Monitoring and Evaluation. The Borrower/Recipient shall ensure that a Planning, Monitoring and Evaluation (PM&E) system shall be established within twelve (12) months from the date of entry into force of this Agreement.
4. Gender and youth. The Borrower/Recipient shall ensure that the concerns of women and youth are given due consideration in implementing the Project and that the quotas for women and youth participation established in the Project Implementation Manual are met.
5. Indigenous People Concerns. The Borrower/Recipient shall ensure that the concerns of Indigenous Peoples (IPs) are given due consideration in implementing the Project and, to this end, shall ensure that:
 - (a) the Project is carried out in accordance with the applicable provisions of the relevant IP national legislation;
 - (b) indigenous people are adequately and fairly represented in all local planning for Project activities;
 - (c) IP rights are duly respected;
 - (d) IP communities, participate in policy dialogue and local governance;
 - (e) The terms of Declarations, Covenants and/or Conventions ratified by the Borrower/Recipient on the subject are respected;
 - (f) The Project will not involve encroachment on traditional territories used or occupied by indigenous communities.
6. Environment and Social Safeguards. The Borrower/Recipient shall ensure that the Project will be implemented in compliance with the safeguards provisions specified in the IDA agreement and shall ensure that: (a) all Project activities are implemented in strict conformity with the Borrower/Recipient's relevant laws/regulations (b) all Project activities give special consideration to the participation and practices of ethnic minority population in compliance with IFAD's Policy on Indigenous Peoples (2009), as appropriate; (c) proposals for civil works include confirmation that no involuntary land acquisition or resettlement is required under the Project. In the event of unforeseen land acquisition or involuntary resettlement under the Project, the Borrower/Recipient shall immediately inform IDA and the Fund and prepare the necessary planning documents, to be disclosed on IFAD website and at local level; (d) women and men shall be paid equal remuneration for work of equal value under the Project; (e) recourse to child labour is not made under the Project; (f) fair treatment, non-discrimination, and equal opportunity of project workers (g) the measures included in the Gender Action Plan prepared for the

Project are undertaken, and the resources needed for their implementation are made available, in a timely manner; (h) all necessary and appropriate measures to implement the Gender Action Plan to ensure that women can participate and benefit equitably under the Project are duly taken; and (i) easily accessible and responsive project-level grievance redress mechanism is established and operates effectively.

7. **Fraud and Corruption.** The Borrower/Recipient shall ensure that the Project is carried out in accordance with the provisions of the "Guidelines on Preventing and Combating Fraud and Corruption in Projects Financed by IBRD Loans and IDA Credits and Grants", dated October 15 2006 ("Anti-Corruption Guidelines"). For the purposes of this Agreement, a finding of corruption pursuant to the provisions of the "Guidelines on Preventing and Combating Fraud and Corruption in Projects Financed by IBRD Loans and IDA Credits and Grants" shall be deemed a finding of corruption under the "IFAD Policy on Preventing Fraud and Corruption in its activities and operations" as may be amended from time to time.
8. **Sexual Harassment, Sexual Exploitation and Abuse.** The Borrower/Recipient and the Project Parties shall ensure that the Project is carried out in accordance with the provisions of the IFAD Policy on Preventing and Responding to Sexual Harassment, Sexual Exploitation and Abuse, as may be amended from time to time.
9. **Use of Project Vehicles and Other Equipment.** The Borrower/Recipient shall ensure that:
 - (a) all vehicles and equipment procured under the Project are used only for Project implementation;
 - (b) the types of vehicles and equipment procured under the Project are appropriate to the needs of the Project; and
 - (c) all vehicles and other equipment transferred to or procured under the Project are dedicated solely to Project use.

Logical framework

Narrative Summary	Key Performance Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline (Y0)	Mid-Term (Y3)	End Target (Y5)	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach	Number of direct project beneficiaries	0	20,000	38,350	Baseline, MTR, Completion Survey, PCR	PY1, PY3, PY5, Annually	WB/IFAD-PIU	Commitment of all stakeholders to participate in poverty reduction efforts
	Number of women beneficiaries reached	0	7,000	12,356	Baseline, MTR, Completion Survey, PCR	PY1, PY3, PY5, Annually	WB/IFAD-PIU	
Project Development Objective								
Increase agricultural productivity and promote commercialization of smallholder farmers	Increase in yield per targeted Value-Chain: Rice; disaggregated by gender (Percentage)	0	10.00	20.00	Baseline, MTR, Completion Survey	PY1, PY3, PY5,	WB/IFAD-PIU, survey providers	Government policies are stable, global demand for selected value chains and their commodity prices stay attractive.
	Increase in yield per targeted Value-Chain: Oil-Palm; disaggregated by gender (Percentage)	0	10.00	20.00	Baseline, MTR, Completion Survey	PY1, PY3, PY5	WB/IFAD-PIU, survey providers	
	Increase in yield per targeted Value-Chain: Vegetables; disaggregated by gender (Percentage)	0	10.00	20.00	Baseline, MTR, Completion Survey	PY1, PY3, PY5	WB/IFAD-PIU, survey providers	
	Volume of annual sales (Mt) of rice produced by the beneficiary farmers' group disaggregated by gender (MT/year)	0	0.50	0.75	Baseline, MTR, Completion Survey	PY1, PY3, PY5	WB/IFAD-PIU, survey providers	
	Volume of annual sales (Mt) of oil palm produced by the beneficiary farmers' group disaggregated by gender (MT/year)	0.28	2.0	4.10	Baseline, MTR, Completion Survey	PY1, PY3, PY5 Annually	WB/IFAD-PIU, survey providers	
	Volume of annual sales (Mt) of vegetables produced by the farmers' group disaggregated by gender (MT/year)	0.20	1.0	1.60	Baseline, MTR, Completion Survey,	PY1, PY3, PY5 Annually	WB/IFAD-PIU, survey providers	

6

Narrative Summary	Key Performance Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline (Y0)	Mid-Term (Y3)	End Target (Y5)	Source	Frequency	Responsibility	
Component 1: Institutional Capacity Building and Strengthening Enabling environment for farmers/state/non state								
Outcome: 1 Strengthened market-oriented smallholder farmer groups for selected commodity value chains	Number of Business Development Plans (BDPs) developed	0	750	1090	Project MIS, PIU progress report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/IFAD-PIU	Communities are involved and responsive to interventions made
	Number of Business Development Plans developed for women and youth	0	300	400	Project MIS, PIU progress report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/IFAD-PIU	
Output	Number of beneficiaries receiving capacity building training (disaggregated by gender)	80	30,000	42,640	Project MIS, PIU progress report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/IFAD-PIU	
	Number of agribusiness capacity strengthened (SMEs and large) during matching grant implementation	30	110	190	Project MIS, PIU progress report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/IFAD-PIU	
	Client days of training provided (disaggregated by gender)	400	30,000	40,000	Baseline, MTR, Completion Survey,	FY1, PY3, PY5, Annually	WB/FAD-PIU	
Component 2: Financial and Technical Assistance for Enhancing Productivity and Competitiveness								
Outcome 2: Improved smallholders' integration in the value chains targeted by the project.	Percentage of capacity utilization rate of post-harvest processing facilities	10.00	30.00	50.00	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	FY1, PY3, PY5, Annually	WB/FAD-PIU	Stakeholders including agribusinesses keep interest in integrating smallholders in value chains.
	Number of off-take arrangements delivered and sustained between FBOs and Buyers (by value chain)	0	100	200	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	Annually	WB/IFAD-PIU	
	Number of productive market linkages sustained after one year of approval	0	90	160	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	Annually	WB/FAD-PIU	

Narrative Summary	Key Performance Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline (Y0)	Mid-Term (Y3)	End Target (Y5)	Source	Frequency	Responsibility	
	Farmers adopting improved agricultural technology (CRI, Number)	0	25,000	35,000	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	FY1, PY3, PY5, Annually	WB/FAD-PIU	
	Farmers adopting improved agricultural technology - Female (CRI, Number)	0	7,000	11,550	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	FY1, PY3, PY5, Annually	WB/IFAD-PIU	
	Farmers adopting improved agricultural technology - male (CRI, Number)	0	15,000	23,100	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	FY1, PY3, PY5, Annually	WB/FAD-PIU	
	Percentage of farmers using market information (Percentage)	0.00	30.00	50.00	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	FY1, PY3, PY5, Annually	WB/IFAD-PIU	
Output	Farmers reached with agricultural assets or services (CRI, Number)	0	25,000	35,000	Project MIS, PIU Project report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/IFAD-PIU	
	Farmers reached with agricultural assets or services - Female (CRI, Number)	0	7,000	11,550	Project M&E system, PIU progress report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/FAD-PIU	
	Number of Matching Grants approved	0	750	1,062	Project MIS, PIU progress report	Quarterly, Bi-annual, Annually	WB/IFAD-PIU	
	Number of Agrifinance products and services (credit lines, risk guarantees) developed by Financial Institutions	0	5	9	Baseline, MTR, Completion Survey, PIU progress report	Annually	WB/IFAD-PIU	

* Relevant indicators will be mapped to IFAD's Core Indicators and be reported regularly through ORMS.